

COMMUNE DEUX RIVIERES

Le SIX AOUT DEUX MIL DIX-HUIT à 19 H 30, le Conseil Municipal convoqué le 31 juillet 2018 s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire de Deux Rivières.

Date de convocation : 31 juillet 2018			
Conseillers en exercice : 23			
Présents : 17	Absents : 06	Procurations : 04	Votants : 21
Maire : Colette LERMAN			
Adjoint : Alain GODARD, Laurent GAUSSENS, Michèle BARY, Alain MION, Georgette BASSAN, Dominique TILMANT, Hubert LEVEQUE			
Conseillers : Fabien MONCOMBLE, André GUEDON, Bruno GUEUX, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Gérard BERTHIER, Annie LAGARDE, Valérie LEGRAND, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS, Dominique SAVARY, Laurette NICOLLE, Dominique CHARLOT			
Absents représentés : Pouvoir de M. Laurent GAUSSENS à M. Dominique CHARLOT, Pouvoir de Mme Dominique TILMANT à Mme Monique LAGARDE, Pouvoir de M. Bruno GUEUX à M. Gérard BERTHIER, Pouvoir de Mme Valérie LEGRAND à M Jean-François SILVAN,			
Absents excusés : M Luc LANDRIER			
Absents non excusés : Mme Annie LAGARDE			
Secrétaire : M. Hubert LEVEQUE			

====<<>>====

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juin 2018.

DEL 2018/067 – AVIS SUR LE PROJET PARC EOLIEN DE SAINT-CYR-LES-COLONS

Une enquête publique a été ouverte en mairie de Saint-Cyr-les-Colons relative à la demande d'autorisation d'exploiter un parc de 9 éoliennes sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-les-Colons présentée par la société Parc Eolien du Moulin du Bois. Cette enquête s'est achevée le 30 juillet 2018.

Dans le cadre de cette enquête publique, le conseil municipal est amené à donner son avis sur ce projet.

Considérant la délibération du conseil municipal de Saint-Cyr-les-Colons par laquelle il a émis un avis défavorable à ce projet,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- EMET un avis défavorable au projet éolien sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-les-Colons,
- MANDATE le Maire pour signer tout document permettant l'application de cette décision.

DEL 2018/068 – TRAVAUX DE VOIRIE 2018 – CRAVANT

Dans le cadre du programme d'entretien de la voirie communale 2018 à réaliser sur le territoire de Cravant (Carrefour et stationnement sortie Porte d'Arbaut, carrefour en bas de la rue du Port, entrée rue de l'Emoulerie, route d'Irancy entre Grand côte et Palotte, route de Vincelottes extrémité après la grotte – accotements, rue des ports), la commune a lancé une procédure adaptée de consultation des entreprises, sur la base du dossier réalisé par l'Agence Technique Départementale de l'Yonne, dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (délibération 2018/0022 du 23 mars 2018).

En application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 une consultation a été lancée par publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le site e-bourgogne le 1^{er} juin 2018.

La date limite de remise des offres était fixée au 28 juin 2018, à 17 heures 00.

Le délai de validité des offres est fixé à cent-cinquante (150) jours, et court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Les offres sont donc valables jusqu'au 25 novembre 2018.

Trois (3) entreprises ont envoyé leur proposition en mairie de Deux Rivières, dans les délais impartis. Aucune offre n'a été présentée hors délai.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 3 juillet 2018, à 9 heures 00, à la mairie de Cravant.

Conformément à l'article 6.3. du Règlement de la consultation (R.C.), une négociation a été engagée avec les candidats par mail, en date du 20 juillet 2018 avec réponse pour le 25 juillet 2018 à 16 heures au plus tard.

Le délai de validité des offres est fixé à cent-cinquante (150) jours, et court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Les offres sont donc valables jusqu'au 22 décembre 2018.

Cette négociation a porté sur la pose d'un enduit superficiel mono-couche qui n'a finalement pas été retenue et de caniveaux à grille en acier D 400 largeur 400 intérieur.

Initialement il avait été demandé la pose d'un enduit superficiel bi-couche et de caniveaux à grille en acier D 400 largeur 250 intérieur.

Après analyse des offres il a été décidé de poser un enduit superficiel bi-couche et des caniveaux à grille en acier D 400 largeur 400 intérieur.

La notation globale des candidats après négociation est la suivante :

Classement	Candidat	Critères de jugement des offres		NOTATION
		Prix (60 points)	Valeur technique (40 points)	
1	SARL Boujeat	60	34	94
2	Colas Nord-Est	60	29	89
3	SARL MANSANTI	A décliné lors de la négociation (charge de travail)		

Avec 94 points, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la SARL Boujeat, localisée à 3 route d'Avallon – 89310 NITRY, pour un montant de 47 662,16 € H.T, soit 57 194,59 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de retenir l'offre de la SARL Boujeat, domiciliée à Nitry (Yonne) 3 route d'Avallon pour un montant de 47 662,16 € H.T, soit 57 194,59 € TTC,

- DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune,

- Mandate le Maire pour notifier le marché et signer tous documents correspondants.

DEL 2018/069 – MISE EN CONFORMITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CRAVANT

Dans le cadre du plan pluriannuel pour l'accès des personnes à mobilité réduite aux Établissements Recevant du Public élaboré dans le cadre de l'Agenda D'accessibilité Programmée en 2016 par la commune de Cravant, il convient cette année de mettre aux normes la Bibliothèque de Cravant, établissement de 5^{ème} catégorie faisant partie du réseau des bibliothèques départementales.

La configuration des lieux, l'analyse des non-conformités relevées, les corps de métiers nécessaires à la réalisation et la coordination des travaux ne justifiaient pas de faire appel à un maître d'œuvre extérieur, la commune pouvant assurer seule la constitution et le suivi de ce dossier.

Les principaux points à modifier sont : le remplacement de l'ensemble « porte d'entrée » par une porte en bois à deux vantaux inégaux permettant d'assurer un passage libre de 90 cm, la mise en place de différents éléments de signalétique (bandes de vigilance, contremarches sur les premières et dernières marches des trois zones de l'escalier, bandes antidérapantes en nez de marche sur l'escalier, bandes podotactiles d'éveil à la vigilance sur chaque accès et palier de l'escalier, bande de guidage extérieure entre le domaine public et la porte d'entrée ...) et le renforcement de différents éclairages halogènes par des lampes LED de plus forte puissance.

Ce projet a fait l'objet du dépôt :

- D'un dossier de déclaration préalable au titre du Code de l'Urbanisme,
- D'un dossier de travaux sur ERP au titre du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 8 436.31 € HT ; il est éligible à une subvention au titre de la Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux (DETR), suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES		
Rubrique	Entreprise	Montant HT
Menuiserie / Porte & signalétique	SARL BEAUJOUR	6 271.00 €
Électricité / Éclairage	Ent. GUINCHARD	2 165.31 €
TOTAL		8 436.31 €

RECETTES		
Financeurs	Taux	Montant
ETAT - DETR	60 %	5 061.78 €
COMMUNE - Autofinancement	40 %	3 374.53 €
TOTAL		8 436.31 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,
après en avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- VALIDE le projet ci-dessus exposé,
- ARRETE le plan de financement présenté ci-dessus,
- CHARGE le Maire de solliciter la subvention auprès des services de l'État au titre de la Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux (DETR),
AUTORISE le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe que l'installation de la station Multisports est prévue pour le début du mois de septembre.

Alain GODARD dit qu'il sera envisagé par la suite de réaménager toute la zone sportive de Cravant.

Le Maire informe qu'en raison de problème de stationnement récurrents dans la rue d'Orléans, il est envisagé la mise en place d'une zone bleue entre la porte d'Orléans et la place de la Fontaine.

Une étude va être faite.

Alain GODARD informe que la borne de recharge automobile, place du Donjon à Cravant, est opérationnelle.

M.CHARLOT informe qu'il est envisagé d'acquérir une grange sur le territoire d'Accolay afin d'y transférer l'atelier communal actuel qui est trop exigü ce qui oblige à entreposer du matériel dans différents lieux. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Fabien MONCOMBLE suggère d'envisager une utilisation payante pour la station de vidange des camping-cars de Cravant.

Monique LAGARDE demande si VNF (Voies Navigables de France) ont prévu des travaux pour réparer la digue d'Accolay.

Une relance va être effectuées à VNF sur ce sujet.

Monique LAGARDE et Véronique PLANCHAIS demandent que l'affichage sauvage sur l'abribus route de Bazarnes à Accolay soit interdit. Un panneau d'affichage pourra être envisagé

Monique LAGARDE suggère que la haie bordant la voie conduisant au camping d'Accolay soit taillée rapidement.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée pour le mardi 18 septembre à 19h30 à Accolay.

La séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire, Colette LERMAN

Colette Lerman

